

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 septembre 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 06

Nombre de votants : 07

Date de la convocation : 25 août 2022

Date d'affichage : 25 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux du mois de septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Présents : BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane - COTTAREL Guy-Noël - GARIOUD Christian - JACQUET Patricia - REVOL Gilbert

Absents : GONSETH Mathilde - PADEY Guillaume

Excusés : ALMAÏDA Marie - MIGUET Corinne- LEGLISE Sébastien

Pouvoirs : MIGUET Corinne donne pouvoir à JACQUET Patricia.

Patricia JACQUET est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022-21

Objet : Travaux de voirie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission travaux s'est réunie le samedi 27 août pour faire l'inventaire des travaux de voirie à réaliser dans la commune.

Le Maire propose ainsi deux projets :

- La reprise de l'enrobé sur le chemin du Murger – devis Eiffage de 15103.48 € HT
- Le renforcement de la chaussée déformée sur la route du Paris, à hauteur des 1ères maisons du Quart – devis VTM d'un montant de 8220 €HT et devis EIFFAGE d'un montant de 6748 €HT

Le Maire rappelle que la commune doit justifier de 15273 € de travaux de voirie avant le 30 novembre pour obtenir du département ce montant, correspondant à la 2^{ème} part de la dotation « voirie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

- **VALIDE** les travaux de voirie au PARIS pour cette année pour un montant de 14968 € HT ;
- **PRECISE** que les travaux sont inscrits au budget 2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis correspondant avec les entreprises VTM et EIFFAGE.

Le Maire,
Christian GARIOUD

